

CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 10 NOVEMBRE

Présents :

Pour les écoles :

Le directeur de l'école élémentaire
Les enseignants

Pour l'inspection :

Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Pour la mairie :

Mme NIETO (conseillère municipale en charge des affaires scolaires)
M. Wilhelm ROCHETEAU, référent périscolaire de l'école

Pour les parents d'élèves :

Les parents délégués élus au conseil d'école

Absents :

Pour l'inspection :

Absente excusée : Dominique BARZOTTI (IEN de la circonscription Niort Sud)

Pour la mairie :

Absente excusée : Mme JEUFFRAULT, conseillère municipale

PARTIE COMMUNE AUX DEUX ECOLES :

➤ Rappel du fonctionnement des conseils d'école

(Date des prochains conseils d'école : mardi 15 mars et mardi 14 juin 2014)

➤ Intervention de Wilhelm ROCHETEAU pour le périscolaire :

Présentation d'une journée type :

L'accueil du matin a lieu à partir de 7H30 jusqu'à 8H35. On range la salle à partir de 8H25 pour faire un appel des enfants présents sous le préau. Les enseignants prennent le relais à 8H35.

Le temps méridien débute à 11H45. De 11H45 à 12H30 des activités sont prévues pour les plus grands (CE2-CM1-CM2) : activités créatives, sportives... Puis, de 12H30 à 13H15, les activités sont prévues pour les plus petits (même types d'activités). Pendant ce temps, le repas se déroule avec un ordre de passage défini : CP-CE1-CLIS-CE2-CM1-CM2. Il n'y a pas de temps défini pour manger, la restauration étant en système de self. A 13H15, les activités des plus petits s'arrêtent, on entre alors dans le temps calme, les ballons sont enlevés de la cour, et 3 ateliers sont proposés (relaxation dans la salle de classe de la maitresse E, jeux calmes en salle périscolaire et lecture en bibliothèque). A 13H35, le temps calme s'arrête et les enseignants prennent le relais.

A 16H, le temps périscolaire du soir débute, les enfants ont un temps de goûter jusqu'à 16H15. Ensuite ils se font pointer et tous ceux qui ont une activité partent avec l'animateur concerné. Les enfants qui n'ont pas fini de goûter à 16H15 ont la possibilité de finir tranquillement.

A 16H15, il y a donc des enfants qui sont en activités, d'autres sont en salle APS pour faire leur devoir en autonomie, le reste est sur la cour ou sous le préau (selon le temps).

A partir de 17H15 les enfants restant sur le temps périscolaire vont en salle APS ou sur la cour (selon le temps), le 2^{ème} pointage est effectué.

En cas de pluie, les enfants sont répartis entre la salle APS, la bibliothèque, le préau et la salle de la maitresse E, selon les disponibilités de chaque salle. Une réflexion est en cours pour les devoirs en autonomie (mettre des tables sous le préau) car actuellement, il y a trop peu d'enfants pour libérer un animateur.

Taux de participation aux activités :

- 81 % des enfants de l'école ont fait au moins une activité.
- 96 % de ces enfants ont pu réaliser leur activité préférée (les choix n°1 non acceptés sont seulement dus aux APC)
- 49 % de ces enfants font au moins 2 activités dans la semaine.

Organisation des activités :

Deux activités ont été dédoublées au vu du nombre d'enfants inscrits. En ce qui concerne l'activité « théâtre », un mot a été transmis dans chaque cahier des enfants concernés précisant les dates retenus pour chaque enfant. Par ailleurs, l'activité « théâtre » sera reconduite au 2^{ème} trimestre.

Concernant l'activité « pâte Fimo », un mot est passé dans tous les cahiers précisant les activités où il restait de la place. Il y était précisé que l'atelier était coupé en 2 groupes et que les dates étaient disponibles sous le préau de l'école.

Au retour des vacances, certains enfants ont souhaité arrêter leur activité après 3 séances. Nous réfléchissons avec l'équipe d'animation sur un fonctionnement qui pourrait permettre de ne pas bouleverser systématiquement les groupes. L'idée étant de concilier la notion d'engagement à une activité (lorsqu'il la choisit à l'inscription) et celle de plaisir (l'enfant ne doit pas être contraint à faire lorsque cela ne lui plaît pas).

Les parents d'élèves soulignent que les racines des arbres dans la cour et devant les classes de maternelle sont de plus en plus dangereuses. Mme Nieto parlera de ce problème au responsable des espaces vert afin qu'une solution puisse être trouvée.

Dans le jardin devant les classes de maternelle des barres de fer semblent dépasser du sol le long des bacs qui avaient été installés. La directrice de la maternelle transmet l'information aux services de la mairie pour qu'ils puissent faire le nécessaire.

Ils soulignent aussi que les dalles de la salle de motricité se décollent. Cela est problématique dans la mesure où la colle utilisée à l'époque contient de l'amiante. Il apparaît nécessaire de trouver une solution rapide pour le sol de cette salle. Mme Nieto prend en compte cette remarque qui semble prioritaire en termes de travaux.

En élémentaire :

- La classe de CE1-CE2 a été repeinte pendant les vacances d'été.
- Des stores électriques ont été posés dans les trois classes disposant de TBI durant les vacances d'automne.
- L'accès à l'école par le grand parking a été goudronné afin que les élèves ne marchent pas dans la boue les jours de pluie.
- La salle périscolaire sera entièrement refaite à neuf lors des vacances d'été : l'aménagement se fera en concertation avec les délégués de l'école.

L'école tient à remercier la mairie pour ces travaux.

➤ Equipement informatique :

Le serveur informatique de l'école élémentaire va être remplacé dans les prochaines semaines.

➤ Sécurité (incendie, PPMS) :

Chaque école doit être en mesure de gérer deux types de situations : être capable d'évacuer en cas d'incendie et être capable de se mettre en sûreté en cas de risques majeurs (tempête, pollution atmosphérique...).

Les plans d'évacuation et de mise en sûreté sont affichés dans chaque école à la vue de tous.

Un exercice par scénario est organisé dans l'année.

En cas de confinement les parents de l'école ne doivent pas venir récupérer leur enfant et éviter d'appeler l'école afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

➤ Règlement intérieur simplifié de l'école : lecture, modifications à apporter, vote.

Il y a trois ans, le règlement intérieur a été complètement réécrit pour prendre en compte le nouveau règlement départemental. D'autres modifications lui ont été apportées l'année dernière afin de prendre en compte les nouveaux rythmes scolaires. Cette année, quelques modifications sont apportées. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera distribué aux familles et mis en ligne sur le site internet de l'école.

➤ Règlement de l'école à destination des élèves :

Dans le cadre de la liaison scolaire-périscolaire, les élèves, les enseignants, et les personnels périscolaires ont réfléchi et écrits un règlement s'appliquant à tous les temps de vie de l'élève en dehors de la classe afin d'être le plus cohérents possible. Ce règlement se veut aussi un outil éducatif qui prend davantage en compte la notion de réparation, et qui introduit le conseil de vie de l'école avec une participation accrue des délégués. (Cf. *règlement joint*)

➤ Présentation du projet d'école :

Il y a deux ans, les enseignants des écoles maternelle et élémentaire ont été sollicités pour réécrire le projet d'école pour la période 2013-2017. Ce projet s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 « Assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire » :

Compétence 1 du socle : L'axe privilégié pour l'école sera un travail autour de la production d'écrit (syntaxe et vocabulaire) : il sera mis en avant dans des activités de dictée à l'adulte, expression orale, écriture approchée, lecture d'histoire (organisation de réseaux de lecture), réécriture d'histoires, création de texte.

Compétence 3 du socle : le travail portera sur la numération décimale (diversifier les situations problème de groupement-échange pour renforcer la compréhension de la numération et donner du sens aux opérations sur les nombres), sur les mesures (ancrer l'étude des mesures à des situations réelles de la vie de classe) et sur la résolution de problème (appliquer la démarche d'investigation aux mathématiques).

- Axe 2 « Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves »

L'école mettra en place des parcours individualisés correspondant aux réels besoins des élèves : permettre la mise en place de passerelles entre les classes pour les élèves qui en ont besoin ; proposer des aides adaptées à chacun (différenciation pédagogique, concertation dans la mise en place des APC...) ; renforcer l'inclusion des élèves de CLIS dans les classes.

- **Axe 3 « Le parcours de l'élève : de l'école au collège »**

Les outils et les pratiques seront mutualisés pour amener une cohérence au sein de l'école du socle : harmonisation des progressions en apportant une meilleure continuité entre les cycles ; mettre en place des outils d'évaluation communs (ELFE, ROC, évaluations de MDL...) ; utiliser l'outil « Cerise Prim » sur l'ensemble de l'école (maternelle, élémentaire, logiciel équivalent au collège) ; mettre en commun des outils pour favoriser la continuité entre les cycles (ex. : faciletecture, facilecriture...) ; encourager et développer les projets de liaison GS-CP et CM2-6^{ème}.

Ces trois axes sont ensuite déclinés en un certain nombre d'actions qui seront mises en place progressivement au cours de ces 4 années. Le contenu complet du projet d'école est joint à ce compte-rendu.

➤ **Questions diverses :**

- **La sécurité des bâtiments dans le cadre du plan Vigipirate :**

Les portes avec serrure ont-elles été toutes changées ? Les bâtiments sont-ils tous aux normes ?

Certaines des serrures du bâtiment de l'école élémentaire ont été remplacées pour mettre des boutons moletés (afin de faciliter l'évacuation en cas d'incendie). Les portes qui ne sont pas équipées peuvent s'ouvrir facilement en débloquent l'autre battant.

En maternelle, la classe de Corinne et la salle de motricité sont équipées. Les autres classes ne le sont pas encore. Les parents d'élèves se posent la question du temps d'évacuation en cas d'incendie dans le cas où l'enseignante n'aurait pas sa clé sur elle.

- **Les activités périscolaires :**

- en maternelle :

Des activités sont-elles proposées aux enfants ? Dans l'affirmative, quelle communication a été mise en place auprès des parents ? Wilhelm Rocheteau, référent périscolaire en élémentaire est-il également le référent en maternelle ? Dans la négative, qui est en charge, sur l'école, de ces activités (organisation, déroulement) ?

Réponse apportée dans la partie sur le périscolaire.

- en élémentaire :

Certaines activités ayant connu un vif succès, certains groupes ont été dédoublés or certains parents n'ont pas eu l'information sur la feuille transmise dans les cahiers. De plus, serait-il possible de retrouver toutes ces informations sur le site de l'école ?

Le document vient d'être mis en ligne sur le site de l'école.

Pourriez-vous nous rappeler comment sont répartis les enfants de l'élémentaire à la garderie du soir en cas de pluie ?

Réponse apportée dans la partie sur le périscolaire.

Les parents souhaitent faire part de leur satisfaction quant au système de rangement mis en place sous le préau : cartables alignés, manteaux rangés par classe...

- **Les grèves de ce début d'année :**

Lors de la première grève, il a été indiqué aux parents de la maternelle la veille de la grève qu'il n'y aurait pas de pique-nique or les parents venant chercher leurs enfants à partir de 17h ont eu, eux, comme information qu'il y aurait un pique-nique. Lors de la deuxième grève, les parents de la maternelle ont appris la veille en venant chercher leurs enfants qu'il n'y aurait pas de pique-nique car les ATSEM étaient également grévistes. Il n'est bien évidemment pas question de remettre en cause le droit de grève. Cependant, il est difficile pour les parents de s'organiser la veille pour le lendemain. Quel système pourrait être mis en place afin que les parents soient informés peut-être la veille au matin ? Un service minimum est-il possible ? En cas de grève du personnel communal travaillant en cantine uniquement, où mangent les enfants de la maternelle et du primaire ?

Le personnel communal n'a pas à déposer de préavis lorsqu'il souhaite s'engager sur un mouvement de grève (il peut choisir d'informer la mairie le matin même s'il le souhaite). Toutefois, lorsque la mairie apprend qu'un mouvement de grève dans la fonction publique territoriale est programmé, elle contacte les restaurants scolaires pour avoir une idée des personnels qui risquent d'être absents. Cette information parvient ensuite aux directeurs des écoles qui s'en font le relai auprès des parents dès qu'ils le savent.

Concernant la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les cantines, il faut savoir que la loi n'autorise pas à remplacer un fonctionnaire lorsque celui-ci est gréviste (sauf dans le cas particulier des grèves d'enseignants). Il est donc impossible de mettre en place un service comme celui-ci. Par contre, lorsque le personnel municipal d'encadrement est suffisant, la municipalité offre la possibilité aux parents qui le souhaitent d'encadrer un temps de pique-nique (fourni par les familles). Ce repas peut alors être pris dehors, si les conditions météorologiques le permettent, ou dans la salle de cantine.

- **Suivi des travaux :**

Le parking de l'école : nous remercions la mairie pour le bétonnage des entrées de l'école. Toutefois, nous réitérons notre demande concernant la fin du bétonnage du parking et l'éclairage de ce dernier ainsi que le long du bâtiment de la maternelle du côté de l'entrée réservée à l'élémentaire. La mise en place de lumières à détecteurs de passage est-elle envisageable ?

Mme Nieto indique que cette solution sera étudiée par les services de la mairie.

Nous avons noté qu'un contrôle du taux de radon serait effectué en élémentaire d'ici la fin de l'année, la maternelle connaît-elle le même problème ?

Les taux de radon en maternelle ne dépassent pas les normes autorisées. Les aménagements portent essentiellement sur les salles du rez-de-chaussée du bâtiment de l'école élémentaire.

Qu'en est-il des racines du figuier? Il nous avait été annoncé en mars 2015 que le problème serait résolu avant la rentrée prochaine. Le problème des racines se posent également pour le tilleul dans la cour de la maternelle. De plus, il semble que des morceaux de fer dépassent du sol dans le jardin pédagogique : merci à Corinne de nous le confirmer.

Réponse apportée dans la partie sur les travaux.

Enfin, qu'en est-il de la colle amiantée utilisée dans le couloir et la salle de jeux de la maternelle? Celle-ci a-t-elle été enlevée?

Réponse apportée dans la partie sur les travaux.

- **Incivilités sur le parking de l'école liées à son utilisation :**

Les maîtres et maîtresses pourraient-ils évoquer la question avec les enfants lors de l'apprentissage du code de la route et des sorties vélo pour les classes concernées. Il s'agit notamment du respect des places handicapées, du respect du sens de circulation, de ne pas s'arrêter plusieurs minutes au milieu de l'allée pour déposer les enfants (cartables dans le coffre, parents qui s'attardent...) ce qui entrave la circulation.

Ces éléments sont traditionnellement abordés chaque année dans le cadre du travail autour de l'APER. Les classes ne manqueront pas de le faire cette année encore en insistant peut-être davantage sur le cas du parking de l'école. Un travail en commission des délégués de classe est aussi envisagé pour sensibiliser les enfants et leurs parents à ce problème.

- **Poux :**

Il serait également souhaitable qu'il soit fait un point sur l'invasion des poux. Qu'est-il prévu légalement, que peut faire l'école ?

Aucune disposition particulière n'est prévue dans les textes concernant les poux à l'école. Toutefois, lorsque l'école est informée par les parents d'élèves, nous faisons passer un document à l'attention des familles dans les cahiers de liaison pour inciter les parents à être vigilants et à prendre des mesures ci-nécessaire.

PARTIE ECOLE MATERNELLE :

Projets de l'année scolaire en cours :

- USEP pour toutes les classes de l'école (gym, orientation, randonnée + printemps des maternelles pour les GS).
- Piscine pour les GS.
- Patinoire pour les GS.
- Projet de décroisement pour les classes de GS et CP.
- Intervention des dames de « Lire et faire lire » en GS
- Animations sur le jardin en partenariat avec la ville :
 - classe de Mme Chauvet (MS/GS) : l'arbre
 - classe de Mmes de Courcy et Bordier (GS) : mandala naturel
- Voyages pour les enfants de PS de Corinne et MS de Brigitte (à Mervent peut-être) et une sortie en bus de ville au marché.
- Voyage pour les 2 classes de GS
- Spectacle au CAC pour chaque classe, 2 pour les GS.
- Séances au cinéma selon les propositions du CAC, les deux classes de PS ont déjà assisté à une projection intitulée : « Les fables de Monsieur Renard ».
- Spectacle dans l'école le 29 janvier avec « Les 3 chardons »
- Venue du Père Noël organisée par l'APE

PARTIE ECOLE ELEMENTAIRE :

Projets de l'année scolaire en cours :

- USEP pour toutes les classes de l'école (athlétisme, orientation, handball).
- Piscine pour les classes de cycle 2.
- Patinoire pour les classes de CP et CP/CE1
- Tennis de table, piscine et voile/kayak pour les classes de cycle 3.
- Piscine, patinoire et équitation pour la CLIS.
- Cycle volleyball pour les élèves de CM1 et CM2.
- Gymnase et dojo du collège Rabelais : utilisation le vendredi après-midi par toutes les classes, toute l'année.
- Projet de sortie vélo : sortie à la Roussille pour les CE2, à Magné pour les CM1, camp USEP pour les CM2 (marais poitevin).
- Spectacles au CAC pour toutes les classes de l'école (parfois plusieurs spectacles).
- Projet de décroisement pour les classes de GS, CP.
- Projet de lecture aux élèves de maternelle dans le cadre des APC.
- « Ecole et cinéma » pour les classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2, CM1/CM2, CM2, et CLIS (trois films au CAC dans l'année)
- Intervention d'une assistante d'Anglais pour toutes les classes de l'école.
- Sorties au musée Bernard d'Agesci (CP et CE1)
- Projet « être élève comme autrefois » : sorties des classes de CP au musée Bernard d'Agesci et au musée de la Tour nivelle à Courlay.
- Projet d'étude des oiseaux avec le groupe ornithologique des Deux-Sèvres.
- Projet autour de la sécurité domestique avec des étudiants de l'IUT de Niort pour la classe de CP.
- Projet autour du tri des déchets avec des étudiants de l'IUT de Niort pour la classe de CE1/CE2.
- Projet autour des gestes de premiers secours avec des étudiants de l'IUT de Niort pour la classe de CM1/CM2 et celle de CM2.
- Défis mathématiques pour les classes de CM1-CM2 et CM2.
- Projet TICE (« défi messagerie » et « internet responsable ») pour les classes de CM1 et CM1-CM2.
- Projet jardinage au « clos des quatre saisons » pour les classes de CE1, CE1/CE2 et de CLIS.
- Projet « Let's play Cricket ! » avec le comité USEP et les CE2, CM1 et CM1/CM2.
- Projet « ECORCE », liaison avec le collège pour la classe de CM2.
- Projet autour de la Diversité en partenariat avec le Team Jolokia.

Les écoles maternelle et élémentaire remercient la mairie et l'association de parents d'élèves sans qui tous ces projets ne pourraient avoir lieu.